

# LE BREIL SUR MERIZE

**Séance du**

**02 Décembre 2008**

Session Ordinaire

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

Date de convocation : 25.11.08

Date d'affichage : 05.12.08

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : néant

---

Il n'est pas fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

### TARIFS PUBLICS LOCAUX

Sur propositions des membres de la commission communale des finances, le Conseil Municipal fixe les tarifs publics locaux avec effet au 01 janvier 2009 :

#### Cimetière

Concession cinquantenaire : 222€

Espace cinéraire concession 20 ans : 132€

#### Droits de voirie

Redevance occupation domaine public : 65€

#### Assainissement

Redevance assainissement

- prime fixe : 14,06€

- part proportionnelle 0,62€

participation pour raccordement au réseau public : 500€

#### Salle Polyvalente

tableaux récapitulatifs annexés

### SUBVENTIONS COMMUNALES 2009

Sur proposition des membres de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal fixe les montants des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2009.

associations locales :

#### à vocation culturelle

COMITE DES FETES	485€
MUSIQUE	180€
UNITE DE FORMATION MUSICALE	650€
MAJORETTES	180€
AMICALE DES SAP.POMPIERS	180€
AMIS DE L'ORGUE	142€
AMICALE du PERSONNEL du restaurant scolaire et communal du Breil	142€
CLUB DES AINES RURAUX	180€
U.A.C.B.	142€
BRODEUSES BREILLOISES	142€
A.C.P.G.	142€
A.F.N.	142€
ART ET EXPRESSION	180€
<i>S/total</i>	<i>2887€</i>

#### à vocation scolaire

COOPERATIVE SCOLAIRE	90€
Coop.scolaire (crédits scolaires)	7425€
CANTINE	7000€
<i>S/total</i>	<i>14515€</i>

#### à vocation sociale

FAMILLES RURALES	180€
------------------	------

	<i>S/total</i>	180€
<u>à vocation sportive</u>		
U.S.B.FOOTBALL		790€
TENNIS du BREIL		142€
CLUB DE GYMNASTIQUE		142€
GYM LOISIRS		142€
Union Sportive de Pétanque		142€
	<i>S/total</i>	1358€
<u>Agriculture</u>		
COMICE AGRICOLE CANTONAL		332€
GROUP.DEV.AGRICOLE		60€
CENTRE CANT.JEUNES AGRICULT.		60€
	<i>S/total</i>	452€
<u>Sécurité</u>		
PREVENTION ROUTIERE		25€
<u>Santé</u>		
CROIX BLANCHE		40€
<u>subventions à caractère exceptionnel</u>		
COMITE DES FETES (banquet des anciens)		2550€*
COOPERATIVE SCOLAIRE (spectacle fin d'année)		350€*
Familles Rurales (centre de loisirs)		850€*
USB Football		600€

\* versé sur présentation d'un justificatif prouvant La dépense

<b>TOTAL</b>	<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>19.457€</b>
	<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>4.350€</b>
	<b>Soit</b>	<b>23.807€</b>

#### Crédits bibliothèque

Sur proposition des membres de la commission communale des finances, le Conseil Municipal décide de reconduire les crédits nécessaires à la gestion du service « bibliothèque » par l'association Familles Rurales, soit 450 € répartis de la façon suivante :

- 200€ pour l'achat de livres
- 200€ pour l'achat de fournitures
- 50€ pour les activités liées à l'animation.

Il est pris acte du bilan financier de l'activité bibliothèque au titre de l'année 2008.

#### Crédits journée des peintres

Sur proposition des membres de la commission communale des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire le montant de 500€ réparti sur le budget communal afin de participer à la journée des peintres. Mme GROUHEL précise que l'association « Art et Expressions » n'a pas fait d'assemblée générale et n'a pas participé à la réunion du Comité des Fêtes pour l'élaboration du calendrier des futures manifestations locales de 2009.

La prise en charge des dépenses liée à cette animation portera sur la mise à disposition de la salle polyvalente et l'organisation du vin d'honneur.

### CREDITS SCOLAIRES

Suite à la demande du directeur d'école et sur proposition des membres de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal décide d'allouer les crédits scolaires au titre de l'année 2009 de la façon suivante :

- au titre des fournitures :	base 198 élèves x 27,50€	= 5.445€
- au titre du voyage ou prix :	base 198 élèves x 10€	= 1.980€
	total	7.425€
- au titre de l'achat de produits laitiers (3 classes, 80 élèves) :		350 €
- au titre de l'achat des produits pharmaceutiques :		100 €

## DEMANDE PARTENARIAT entre la commune et l'association tou(arts)eg

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de M.Alexandre MARTINEAU domicilié rue du Gal de Gaulle au Breil, président de l'association tou(arts)eg à Angers, qui envisage de participer au 4L trophy 2009, qui est un rallye raid humanitaire au Maroc. Le but est de parcourir 3500 kms au Maroc afin de distribuer du matériel scolaire et des affaires de sport dans les villages les plus reculés de l'atlas, le tout dans une 4L.

Il recherche des partenaires pour boucler le budget. Il propose un encart publicitaire sur la voiture, pour une durée d'1 an. Il s'engage à faire rouler le plus souvent possible le véhicule aux alentours du Breil, et également un peu partout en France et au Maroc durant 2 semaines (durée du raid).

Au vu des éléments apportés, le Conseil Municipal décide de ne pas réserver une suite favorable à la demande, considérant d'autres priorités budgétaires.

## FOOTBALL

### vestiaires

Suite à la demande du Président de l'USB Football, le Conseil Municipal accepte d'aménager le dernier local des vestiaires camping en vestiaires football. Un agent communal démontrera la 2<sup>ème</sup> douche et les membres de l'association procéderont aux aménagements nécessaires de façon à se servir du local dans les meilleurs délais. D'autre part, suite à la demande de mettre un système d'aération dans le local derrière la buvette, pour y faire sécher 80 maillots par week-end, et pour éviter les moisissures sur les murs, l'installation d'une VMC sera nécessaire. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge M.FURON de faire établir un devis pour une inscription au budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal prend acte de l'interdiction d'accéder aux tribunes par arrêté municipal, pour des raisons de sécurité, suite à la visite des membres de la ligue du Maine de Football de la Sarthe. Les membres de l'association du football, propriétaires des tribunes, ont procédé aux réparations nécessaires et M.HUBERT confirme la levée de cette interdiction depuis le 29 novembre 2008.

### DATES A RETENIR

Le Conseil Municipal prend acte des dates des séances du Conseil Municipal pour 2009, à savoir :

- Mardi 13 Janvier, Mardi 03 Février, Mardi 03 Mars,
- Mardi 24 Mars – vote BP -
- Mardi 05 Mai, Mardi 02 Juin, Mardi 07 Juillet
- Mardi 01 Septembre, Mardi 06 Octobre, Mardi 03 Novembre, Mardi 01 Décembre.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section A n°381, 983, 984, 416, 1147, 1149, 1523.

Séance levée à 22 heures

Prochaine séance : Mardi 13 Janvier 2009